

# Plongeur Niveau 2

Autonomous diver to 20 m - Supervised diver to 40 m

N°1 en France, reconnue dans le monde entier

## Possibilités offertes

- Plonger en autonomie\* jusqu'à 20 m, sur décision du directeur de plongée.
- Plonger jusqu'à 40 m accompagné(e) par un guide de palanquée.

## Conditions

- Être titulaire du niveau 1 FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
- Être âgé(e) de 16 ans minimum\* (autorisation écrite du représentant légal pour les mineurs(es)).
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).

## Compétences à acquérir (extrait des compétences 1 à 7)

- Connaissance, utilisation et entretien du matériel de plongée.
- Techniques de mise à l'eau (milieu naturel, depuis un bateau, etc.).
- Déplacement en scaphandre dans diverses conditions, capelage et décapelage du scaphandre en surface.
- Techniques d'immersion et descente sur un fond de 20 m.
- Maîtrise de la vitesse de remontée.
- Maintien d'un palier, utilisation du parachute de palier.
- Maîtrise de la ventilation dans l'espace médian (6-20 m).
- Remontée sur expiration de 10 m à la surface.
- Réaction au remplissage inopiné du masque, vidage de masque.
- Maîtrise de l'équilibre et du poumon-ballast.
- Déplacements en apnée (apnée inspiratoire et expiratoire).
- Codes de communication (signes de plongée).
- Réaction à la panne d'air.
- Réaction à l'essoufflement et à toute situation nécessitant assistance.
- Vérifications et contrôles avant la plongée.
- Organisation et conduite de palanquée.
- Techniques d'orientation avec et sans instrument.
- Évoluer en limitant son impact sur le milieu.
- Connaître la charte internationale du plongeur responsable.
- Connaître les principaux groupes d'animaux et végétaux subaquatiques.
- Causes, symptômes et prévention de l'ensemble des accidents pouvant survenir dans le cadre de l'autonomie ou de l'espace lointain.
- Réglementation et protection de la nature.
- Utilisation des ordinateurs et des tables de plongée.
- Notions de physique simple permettant de comprendre les effets du milieu en plongée.
- Matériel (critères de choix).

Création : IDgraphik.com - Photo : © Pierre Martin-Razi - Édition FFESSM avril 2012

## Votre carte double face FFESSM/CMAS vous assure une reconnaissance mondiale (plus de 100 pays) de votre Niveau 2



La CMAS est la seule organisation internationale reconnue en France (Code du Sport). Créée en 1959 par J.-Y. Cousteau, la CMAS (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) est reconnue par le Comité International Olympique (CIO) et l'UNESCO. En tête des organismes internationaux, elle représente plus de 3 millions de plongeurs actifs.

## Informations complémentaires

\* L'autonomie n'est accessible qu'aux plongeurs majeurs. Les plongeurs de niveau 2 âgés de 16 à 18 ans doivent être encadrés par un guide de palanquée (Code du Sport).